DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CHÂTILLON

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et sportif
(AC1-AC2-JS1)
servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
(I1-I4-A5-T1-T3-EL7)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(juin 2019)

AC1-AC2 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

- Monument historique inscrit et périmètre de protection
- Site inscrit

JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

- Équipement sportif

I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

- zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- Ligne électrique souterraine à 63 kV
- Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation
- Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Canalisation publique d'eau
- Canalisation publique d'assainissement

T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

- Axes des rails ferroviaires
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

EL7 - SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES

- Plan d'alignement approuvé

Stade Jean Lezer
Parc François Mitterand (circ